



1863 : Lavigerie est proposé évêque de Nancy-Toul

1881 : fondation de St Joseph de Mdaburu dans le vicariat de Nyanza. La station est supprimée le 15 juin 1882.

Lettre aux missionnaires de la communauté de Carthage (Tunisie) (19 mars 1879)

Mes chers Enfants,

J'ai reçu les renseignements que vous m'avez envoyés, et admiré, dans votre laconisme, la crainte que vous avez sans doute de me faire perdre mon temps. Mais je vous prie de ne pas vous arrêter à cette crainte : je ne puis avoir d'occupation meilleure et plus agréable que celle de lire ce que vous m'écrivez. Plus vous me communiquerez vos pensées, et vous me donnerez de détails sur votre mission, et plus vous me mettrez à même de vous diriger utilement de loin.

Je vous avais demandé de tenir un journal exact et détaillé de tout ce qui se produit d'intéressant parmi vous et autour de vous. J'y reviens, pour vous en faire une obligation sérieuse. C'est sur le père Delattre que je compte pour tenir ce journal et pour me l'envoyer. Qu'il n'oublie pas que ce sont les détails circonstanciés et précis qui sont seuls de nature à rendre un pareil travail intéressant, et qu'il ne craigne pas non plus d'y donner une large place à ses recherches et à ses découvertes archéologiques. Ce qu'il m'a écrit, l'autre jour, est plein d'intérêt.

A ce propos, néanmoins, j'ai à lui faire part d'une terrible mercuriale que j'ai reçue, pour son compte, de Mr de Buisseret. Cet excellent président de l'œuvre de Saint-Louis prétend que le père Delattre disperse ses études et même ses trouvailles archéologiques un peu dans toutes les directions. Il demande que tout cela soit concentré, de façon à former un faisceau honorable pour la grande œuvre de Saint-Louis. Il me prie de régler qu'aucune pièce quelconque ne puisse être distraite du musée archéologique commencé dans votre maison.

Il voudrait aussi que les études et les découvertes fussent publiées ensemble et régulièrement, tous les trois mois, par exemple, dans quelque revue à déterminer, ou communiquées à une académie tout-à-fait en relief, par exemple celle des Inscriptions et Belles Lettres. Après y avoir bien réfléchi, je trouve les réclamations et les observations de Mr de Buisseret parfaitement fondées, et je crois devoir en

conséquence les sanctionner par les ordres exprès qui suivent et dont je confie l'exécution à la conscience du père Delattre et à la surveillance du R.P. Supérieur. Je règle donc :

1) Qu'aucune pièce quelconque, inscription, monnaie, statue, etc. ne puisse être donnée, vendue ou envoyée à qui que ce soit en dehors de Saint-Louis, sans mon autorisation expresse et écrite ;

2) Qu'aucune communication ne pourra être faite à aucune Société ou revue qu'avec mon autorisation également écrite, et examen fait par moi-même de ces travaux ;

3) Que ces travaux me seront adressés, en conséquence, à la fin de chaque trimestre par le R.P. Delattre, et que c'est seulement après les avoir lus, que je déciderai s'ils peuvent être envoyés, et à qui.

Je le répète, ce ne sont pas des conseils que je donne ici, ce sont des ordres exprès, formulés après mûre réflexion, et auxquels je tiens que vous soyez fidèles. Je ne puis en même temps qu'encourager le père Delattre dans la voie où il est entré, et le féliciter de son zèle. Les mesures que je prends n'ont qu'un but, celui de mettre mieux en lumière le fruit de ses travaux.

J'espère que les fouilles qui vont avoir lieu, à l'occasion des constructions prochaines, permettront une ample récolte ; car elles paraissent devoir être considérables. J'aurais besoin de savoir, le plus tôt possible, à quelle profondeur précise on trouve le sol primitif, sur le sommet de la colline où les constructions doivent être élevées. Je pense qu'on peut l'avoir à peu près dans les fouilles que j'avais fait faire, il y a dix-huit mois, sur ce que nous pensions être les ruines du temple de la Dea Caelestis. Mais il faut s'en assurer de nouveau avec exactitude.

